

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-président**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

**Membres**

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

**Le 19 août 2019**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE196676003**

**Accorder un contrat à l'entreprise KF Construction Inc. pour les travaux de mise aux normes des Arénas Sylvio et Georges Mantha du Centre Gadbois de l'arrondissement Le Sud-Ouest, à la suite de l'appel d'offres public no IMM – 15488 (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 19 463 564,73 \$ (contrat de 16 431 882,42 \$ + contingences 2 464 782,36 \$ + incidences 566 899,94 \$), taxes incluses.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Christian Arseneault  
Vice-président

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE196676003**

Accorder un contrat à l'entreprise KF Construction Inc. pour les travaux de mise aux normes des Arénas Sylvio et Georges Mantha du Centre Gadbois de l'arrondissement Le Sud-Ouest, à la suite de l'appel d'offres public no IMM – 15488 (3 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 19 463 564,73 \$ (contrat de 16 431 882,42 \$ + contingences 2 464 782,36 \$ + incidences 566 899,94 \$), taxes incluses.

À sa séance du 31 juillet 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 7 août 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que, dans ce dossier, les travaux de mise aux normes se dérouleront une glace à la fois, selon le souhait exprimé par l'arrondissement. L'adjudicataire devra donc s'assurer du maintien en tout temps des services dans les secteurs en opération.

Le Service a aussi expliqué que les travaux prévoyaient également la mise aux normes des accès pour les éventuels spectateurs à mobilité réduite. Le Service a aussi expliqué que, dans le réseau de la Ville, certains arénas offraient également l'accessibilité universelle aux athlètes handicapés, notamment pour la pratique du hockey-luge.

Les membres ont enfin posé des questions sur l'écart de quelque 16 % entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation. Le Service a expliqué qu'une certaine surchauffe dans le marché de la construction et certains coûts sous-estimés ont contribué à ce résultat.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses adéquates et rassurantes dans ce dossier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE196676003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**